

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°298



L'APCC, Association des Professionnels en Conseil Climat, Énergie et Environnement, regroupe des experts engagés dans l'accompagnement des entreprises vers la transition bas-carbone. Forte de son expertise des enjeux climatiques, l'APCC est un acteur clé dans l'élaboration d'un guide pour la décarbonation des entreprises françaises, et propose ici sa contribution, via des recommandations alignées avec la réalité terrain des entreprises.

Contact :
emeline.ivars@apc-climat.fr
vincent@openclimat.fr

Le point de vue de l'APCC sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Sommaire

Introduction

1. Recommandations sur le fond

1.1 Hypothèses de modélisation

- 1.1.1 Influence des années de départ
- 1.1.2 Incohérences de facteurs d'émissions
- 1.1.3 Interrogations sur une ambition 2020-2030 trop faible par rapport à 2030-2050

1.2 Difficultés d'inventaire

- 1.2.1 Difficultés à récupérer la donnée par sous-catégorie
- 1.2.2 Difficultés à suivre distinctement le périmètre France vs. International

2. Clarifications nécessaires

2.1 Postes significatifs : Une notion encore trop floue

2.2 Clarifier la couverture Scope 3

2.3 Aligner l'exemple sur le guide

3. Conseils sur l'usage de la méthodologie

3.1 Mise en pratique

- 3.1.1 Comment déclarer la démarche ?
- 3.1.2 Comment suivre les cibles de décarbonation ?

3.2 Mécanismes d'incitation

- 3.2.1 Incitation réputationnelle : Reconnaissance par Label

Conclusion

Cahier d'acteurs – Retour de l'APCC sur le projet de guide de déclinaison de la SNBC pour les entreprises

Introduction

Par ce document, l'APCC souhaite contribuer au projet de guide SNBC pour les entreprises. L'objectif : garantir que ce guide soit effectivement pris en main et utilisé par un large éventail d'entreprises, pour permettre leur évaluation selon un cadre harmonisé et commun.

La méthodologie doit être pensée en amont, afin d'assurer sa faisabilité tant pour les entreprises que pour les consultants carbone qui les accompagnent. À terme, l'approche pourrait s'étendre aux organisations publiques (universités, hôpitaux...), qui devront elles aussi se conformer à la SNBC.

La méthodologie du projet de guide doit être robuste pour être adoptée par l'ensemble de l'écosystème. Elle doit anticiper les évolutions rapides des méthodes de mesure, de reporting, et répondre aux exigences climatiques croissantes d'ici 2050. Elle s'inscrit dans un cadre méthodologique international déjà bien établi comme celui de SBTi, nous préconisons donc de tirer parti des bonnes pratiques de ces cadres pour renforcer sa solidité.

1. Recommandations sur le fond

1.1 Hypothèses de modélisation

1.1.1 Influence des années de départ

Un retard dans le démarrage des actions réduit l'ambition nécessaire pour respecter les objectifs de la SNBC.

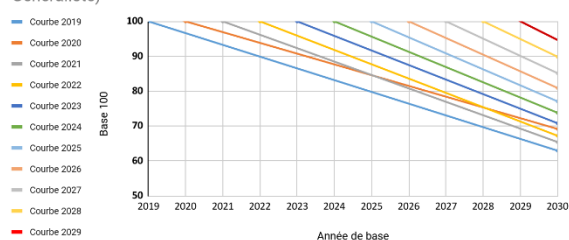
D'après l'outil Excel associé au guide, une année de base tardive diminue l'effort de réduction nécessaire d'ici 2030. La pente des ambitions croît insuffisamment pour

rattraper ce retard. Par exemple, une cible de décarbonation fixée en 2025 implique des efforts moins exigeants que ceux demandés pour répondre à la cible 2019-2030.

Une trajectoire 1.5°C SBTi se révèle souvent plus ambitieuse que la trajectoire SNBC sur le moyen terme.

Source : Données issues de l'outil Excel SNBC

Cible de décarbonation à 2030, selon l'année de départ (Secteur : Généraliste)



Légende : Comparaison de la trajectoire de décarbonation généraliste en fonction de l'année de départ, enseignements applicables aux autres postes d'émissions et secteurs

Limites et recommandations :

Retour majeur : l'ambition ne permet pas de rattraper le retard des entreprises. Si toutes les entreprises s'engagent tard, le budget carbone de la SNBC n'est pas respecté.

Nous recommandons d'appliquer un seuil qui ne varie pas, ou peu, quel que soit le nombre d'années restantes. Toutes les entreprises arrivent alors au même point d'arrivée (e.g. une cible de décarbonation du référentiel SBTi suivant la trajectoire 1,5°C prise après 2020, doit être de -42% entre l'année initiale et l'année finale, quel que soit cet écart).

1.1.2 Incohérences de facteurs d'émissions

Comparer les Bilans GES aux cibles en intensité produit n'est pas pertinent : les sources des facteurs d'émissions utilisés ne sont pas les mêmes.

Par ex., l'outil Excel SNBC donne pour la volaille 0,7 kg CO₂e/tête. L'ADEME (via Agribalyse) donne, pour le poulet conventionnel, 2,57 kg CO₂e/kg d'animal vif.

Un poulet moyen pesant 1,5 kg, on constate donc un écart très important entre les deux (>2 kg CO₂e/tête, soit +285%) : en mélangeant les méthodes, les cibles de décarbonation risquent de manquer de fiabilité.

Sources et justifications :

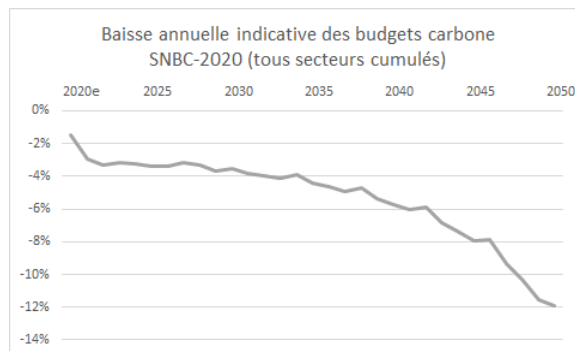
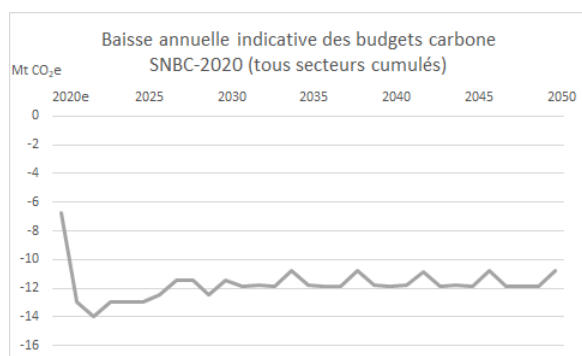
En p479, le [Rapport Secten 2024](#) rappelle qu' "il existe une différence entre l'inventaire d'émissions et les approches empreinte et ACV". Voir l'encadré pour plus de détails sur les méthodologies de calcul.

1.1.3 Interrogations sur une ambition 2020-2030 trop faible par rapport à 2030-2050

Le pourcentage de réduction d'émissions par rapport à une année de référence est un indicateur pertinent pour mesurer l'effort de décarbonation. Si l'objectif annuel est constant, l'effort reste stable.

Cependant, la SNBC-2020 (cf. graphiques ci-dessous, données accessibles sur la page des [indicateurs de la SNBC](#)) prévoit des réductions annuelles en volume constant, entraînant une augmentation progressive du pourcentage de réduction requis.

Cet effort croissant devient particulièrement exigeant après 2045 et pourrait s'avérer irréalisable sans avancées technologiques ou structurelles majeures.



Recommandations :

Pour garantir l'atteinte des objectifs SNBC, l'effort de décarbonation doit être équilibré sur l'ensemble de la période.

Nous recommandons de maintenir un pourcentage de réduction constant, avec une possible hausse du taux sur 2030-2050 pour accompagner le déploiement de technologies de décarbonation plus avancées.

1.2 Difficultés d'inventaire

1.2.1 Difficultés à récupérer la donnée par sous-catégorie

Fixer des cibles par sous-catégorie implique un nombre important de cibles et complexifie la compréhension par les parties prenantes. Lorsque la donnée de précision est difficile à récupérer, cela peut rendre difficile et peu fiable le suivi des cibles.

Recommandation :

Clarifier les cibles qui doivent être suivies, la précision attendue et la constance de la méthodologie attendue dans les sous-catégories.

1.2.2 Difficultés à suivre distinctement le périmètre France vs. International

Bien qu'il soit possible de l'appliquer uniformément à l'ensemble des émissions françaises et internationales, la méthodologie peut amener à séparer les deux inventaires. Il est donc possible d'appliquer la SNBC aux émissions françaises et une autre méthode aux émissions internationales (par ex. SBTi).

Deux niveaux de complexité :

1. **Facteurs d'émission** : Issus d'ACV incluant des périmètres mixtes (nationaux et internationaux), ils compliquent la distinction nette entre les deux périmètres.
2. **Précision du bilan GES** : Pour les achats et immobilisations, les données des fournisseurs sont souvent imprécises et difficiles à séparer entre émissions françaises et internationales, surtout avec des facteurs monétaires.

Source : guide p. 15

Recommandations :

Clarifier la méthodologie d'inventaire séparé entre les émissions françaises et internationales dans le guide.

Préciser les impacts d'une relocalisation d'activités en France, afin d'éviter que le rapatriement augmente artificiellement les émissions nationales alors que l'empreinte globale reste stable ou diminue.

2. Clarifications nécessaires

2.1 Postes significatifs : Une notion encore trop floue

Le guide ne définit pas la notion de « poste significatif ». Le document guide propose d'identifier les cibles de décarbonation sur les « postes significatifs », la notion mériterait d'être définie ou rappelée officiellement dans le guide s'il utilise une définition légale existante.

Sources : p10 guide SNBC, Art. R. 229-47 du Code de l'environnement

Recommandation :

Définir ou rappeler clairement ce qu'est un poste significatif pour le Scope 3 dans le guide, ou fixer une couverture minimale de suivi.

2.2 Clarifier la couverture Scope 3

Il y a une ambiguïté sur la couverture Scope 3 des cibles de décarbonation. Le guide ne

précise pas si cette couverture fait référence au périmètre du bilan GES ou aux objectifs de décarbonation de l'entreprise. Il y a un écart entre le guide et la méthodologie BEGES v5, dans laquelle la structure doit reporter au moins 80% de ses émissions Scope 2 et Scope 3.

Sources : p14 du guide, mention : « le critère de significativité dans les émissions de scope 3 est fixé au minimum à 80%, c'est-à-dire qu'au moins 80% des émissions totales du scope 3 doivent être incluses dans le périmètre de déclaration ». [Méthodologie BEGES v5](#) p29

Recommandation :

Clarifier les exigences minimales de couverture pour l'établissement des cibles de décarbonation sur le Scope 3.

2.3 Aligner l'exemple sur le guide

L'exemple en conclusion du guide ne suit pas le même ordre pour les leviers de décarbonation que celui utilisé pour les postes significatifs.

Les matières premières sont mises en avant comme premier levier, alors que l'entreprise TEST n'a pas fixé de cible sur ce poste d'émissions. Cela crée une confusion sur la méthodologie à suivre et sur l'articulation entre les leviers d'action et les cibles de décarbonation.

Source : p.20-22 du guide

Recommandation :

Les exemples sont un repère très fort pour les utilisateurs du guide. Ils doivent donc être clairs et représentatifs.

Nous recommandons de retravailler l'exemple de fin du guide pour avoir un déroulé clair et cohérent des attendus de la méthode et de la mise en place des leviers (leviers dans le même ordre que les cibles, en quoi ils répondent à la décarbonation des postes principaux d'émissions).

3. Conseils sur l'usage de la méthodologie

3.1 Mise en pratique

Un volet consacré à la mise en pratique pourrait être intégré directement au document de guide, ou développé dans un document pratique à part entière.

Il est important de penser aux processus d'accompagnement dans la définition des cibles de décarbonation, et donc à ne pas rendre la méthode trop complexe pour faciliter cet accompagnement à la fois pour les entreprises et les consultants qui les accompagnent.

3.1.1 Comment déclarer la démarche ?

Le guide et son utilisation nécessitent un dispositif de validation de l'alignement des entreprises avec la SNBC. La question clé demeure l'identification de l'organisme chargé de cette validation. Par ailleurs, l'incapacité à décomposer des cibles agrégées impose la communication complète des objectifs de décarbonation pour une vérification précise.

Recommandations :

- Mettre en place un système de déclaration et de reconnaissance des cibles de décarbonation, afin de valoriser les entreprises engagées, à l'image de la démarche SBTi, ou la [plateforme Bilan GES](#).
- Un tel système doit valoriser les progrès réalisés plutôt que l'atteinte d'un objectif final.

3.1.2 Comment suivre les cibles de décarbonation ?

Constat :

La question du suivi opérationnel des nombreuses cibles de décarbonation se pose, leur atteinte ou non pouvant être source de confusion.

Recommandations :

Nous recommandons d'adopter, pour le suivi

des résultats de décarbonation, des standards similaires à SBTi :

- **Suivi des cibles de décarbonation à périmètre constant**, en particulier en cas d'acquisition ou de cession d'entités ;
- **Suivi des cibles de décarbonation avec des hypothèses de calcul constantes**, notamment en ce qui concerne les méthodes de mesure, **avec ajustement éventuel du bilan pour l'année de référence si nécessaire** ;
- **Couverture représentative du périmètre Scope 3** ;
- **Publication des données d'évolution et/ou audit de l'évolution des performances de décarbonation**, incluant la vérification des éléments mentionnés ci-dessus.

3.2 Mécanismes d'incitation

Sans incitation, seules les entreprises déjà engagées dans les démarches climatiques participeront. Or, l'objectif est que l'ensemble des entreprises puissent se fixer des cibles de décarbonation.

3.2.1 Incitation réputationnelle : Reconnaissance par Label

Les entreprises peuvent être incitées à des démarches de décarbonation par leur réputation auprès de leurs clients/donneurs d'ordre (par ex. distributeurs ou investisseurs). À ce jour, certains financements publics imposent une évaluation ACT, mais un système de reconnaissance robuste manque, limitant l'engagement des entreprises : une faiblesse à ne pas reproduire dans la mise en œuvre du guide SNBC.

Sources et justification : Dynamique observée pour référence : les donneurs d'ordre incitent leurs fournisseurs à s'engager dans le cadre SBTi.

Recommandations :

- Instaurer un label « Engagé SNBC », qui permettrait aux donneurs d'ordre de différencier leurs fournisseurs en

fonction de leur engagement. Ce label pourrait être associé à des incitations positives, ou des pénalités pour celles ne s'engageant pas.

- Fédérer les donneurs d'ordre autour de ce label afin de créer une reconnaissance commune et partagée, encourageant ainsi une adoption plus large par les fournisseurs.

Conclusion

Le guide édité par la SNBC constitue un outil stratégique essentiel pour inciter les entreprises à adopter des plans climatiques ambitieux, alignés sur les objectifs nationaux. Toutefois, sa réussite dépendra de son utilisabilité, en particulier des modalités de mise en œuvre et d'adoption par l'écosystème économique. Pour respecter les budgets carbone fixés, il est impératif que les entreprises réduisent significativement leurs émissions.

L'APCC, en tant qu'acteur de référence du carbone, a un rôle à jouer dans ce déploiement. La bibliothèque des leviers d'action mise à disposition avec le guide, actuellement restreinte à 64 leviers sur l'ensemble des secteurs, ne permet pas aux entreprises d'affiner leur stratégie de décarbonation. L'APCC, grâce à son expertise, pourrait contribuer activement à cette démarche en identifiant, enrichissant et quantifiant ces leviers, tout en assurant par la suite un accompagnement opérationnel pour les entreprises.